

Assemblée Générale Ordinaire

Samedi vingt six octobre deux mille treize

à DEAUVILLE (14), au centre paroissial st. Augustin, 31 rue Albert Fracasse,
de 10h20 à 11h30

COMPTE-RENDU

ooOOoo

La séance est ouverte à 10h05 du matin, par le Président Gérard HARDUIN-AUBERVILLE qui prononce un mot d'accueil dont le texte est reproduit ci après :

« Mmes, Milles, Messieurs,

Dans la vie associative loi 1901, l'assemblée générale est une étape statutaire incontournable pour laquelle on doit toujours apporter la plus grande attention, notamment en respectant tout le formalisme requis ; mais, c'est aussi une rencontre conviviale qui permet de porter un regard apaisé, sur le chemin parcouru ensemble et si possible d'envisager des perspectives attrayantes pour l'avenir. Pour « LAPSAT », c'est la septième Assemblée Générale Ordinaire, déjà et seulement oserais-je ajouter. Je suis toujours anxieux dans la préparation de notre AG et peu à l'aise dans l'exercice présent, pardonnez moi... Au nom de NOTRE association, « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », je vous remercie très vivement de bien vouloir y consacrer une partie de cette matinée...

Des remerciements aussi :

Au Père Michel MARIE, Curé de la Paroisse, qui met gracieusement à notre disposition cette salle pour notre AG mais aussi très fréquemment pour nos CA ; l'intérêt du Père MARIE pour « LAPSAT » demeure, de même que sa confiance...

Merci à M. JAUNEAUX, membre d'Honneur de « LAPSAT » et PDG d'ALARM'COM, de nous témoigner tout son intérêt par sa présence avec nous.

Comme les années passées, de nombreux « Amis » de LAPSAT qui ne peuvent être avec nous physiquement, ont manifesté leur fidèle attachement en renvoyant un pouvoir avec souvent un mot de sympathie, tel le P. Abbé de Cîteaux, M. BERTEAUX,

Ayons une pensée émue :

- pour Mme Maud CHENEAU qui est décédée en janvier 2013: c'était l'une des premières adhérentes avec sa fille Nathalie, à qui nous réitérons notre sympathie.
- pour Mme Isabel ROMANET qui est décédée en février 2013, à M. Louis ROMANET, son époux et membre bienfaiteur de « LAPSAT », nous réitérons également notre sympathie.

Nous sommes Amis du Prieuré et comme tels, Amis les uns des autres, c'est ainsi que nous nous devons d'exprimer toute notre fidèle amitié aux trop nombreux, « Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque » qui connaissent des épreuves. Nous les assurons de notre solidaire et très fidèle sympathie avec une pensée particulière pour M. Pierre YVER, membre d'Honneur.

Comme pour les deux exercices précédents, vous avez reçu les projets de CR d'Activités 2012 et de Rapport Financier 2012, avec votre convocation ; cela facilite le déroulement de nos AG, avec plus de latitude pour que chacun puisse s'exprimer ...

Indiquons, qu'à ce jour nos adhésions pour l'exercice 2013 sont au nombre de 54...

Un verre de l'amitié vous sera proposé à l'issue de cette réunion.

Pour le bon déroulement de notre Assemblée Générale Ordinaire et conformément aux règles, je vous propose d'agréer le Bureau suivant :

Moi-même, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, comme Président, et M. COLOMBEL comme Secrétaire.

Y a-t-il des oppositions ? non / Y a-t-il des abstentions? non

Ce Bureau étant adopté à l'unanimité, je déclare ouverte notre SEPTIEME Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour est rappelé :

- Accueil.

1 - Constatation que le quorum est atteint.

2 - Rapport d'activité 2012.

3 - Rapport financier 2012.

4 - Renouvellement de deux administrateurs, membres du conseil d'administration :

Sont candidats à leur réélection pour 3 ans (2016): Messieurs Cyril DUTEIL, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE.

5 - Montant des adhésions 2014.

6 - Information sur les démarches de « LAPSAT » relatives au projet immobilier de la SCCV Le Prieuré.

7 - Questions diverses.

Etude des différents points :

1. Quorum

Sur 75 convoqués ou invités avec voix délibératives, 54 membres sont présents ou représentés. Le quorum est atteint et permet à cette A.G. de délibérer sereinement.

2. Rapport d'activité 2012

Comme pour les trois précédentes AG, le Président propose de ne pas procéder à la lecture du Rapport d'Activité 2012 qui a été soumis avec la convocation, mais de répondre aux interrogations ou de prendre en considération les observations.

1^{ère} résolution : Ce processus est adopté à l'unanimité.

Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de ce rapport d'activité.

2^{ème} résolution : Adoption de ce rapport d'activité,

Le Rapport d'Activité 2012 est adopté à l'unanimité

Le Président remercie l'assemblée et indique que ce Rapport d'activité 2012 sera annexé au présent compte-rendu.

3. Rapport financier 2012

Comme pour le Rapport d'Activité, et comme les trois années précédentes, le Président propose de ne pas décliner l'ensemble du Rapport Financier 2012, puisqu'il était aussi joint à la convocation pour cette AG, mais de répondre aux interrogations ou de prendre en considération les observations.

1^{ère} résolution : ce processus est adopté à l'unanimité.

Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de ce Rapport.

2^{ème} résolution : adoption du Rapport Financier.

Le Rapport Financier 2012 est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée et indique que ce Rapport Financier 2012 sera annexé au présent compte-rendu.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale donne-t-elle Quitus aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2012 ?

Quitus est donné, à l'unanimité, par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2012.

Le Président rappelle que les comptes sont tenus par Monsieur Francis MESPREUVE, Trésorier et par Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE, Trésorier adjoint, et les remercie très vivement pour la qualité de leur dévouement.

Le Président donne des indications sur les prévisions d'atterrissage 2013 avec à ce jour certainement un déficit d'environ 4400€, par suite notamment :

- De notre engagement pour le chantier des peintures murales de la chapelle, à part égale (4330€) avec la commune :
Restitution sur toile à l'échelle 1 achevée fin septembre 2013,
Les deux rapports d'études et de relevés (Mme BLONDAUX et M. JUHEL) attendus pour cette fin 2013,
- Des charges exceptionnelles inhérentes au dossier « Prieuré » :

Honoraires d'avocat pour exercer en notre nom les recours (1691,44€).
Dommages et intérêts à verser par suite jugement, défavorable, du 22 juillet 2013: deux fois 500€

Pour autant notre trésorerie demeure positive avec un disponible à ce jour d'environ 5000€...

Pour les Orientations 2014 :

Le Président indique qu'hormis la consolidation de notre trésorerie, nous n'avons pas à ce jour, suffisamment de visibilité pour nous projeter dans des projets précis, mais que nous nous efforcerons de poser des actes de progrès conformément à nos buts statutaires.

4. Renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le Président présente le renouvellement de deux administrateurs:

- Sont candidats à leur réélection pour 3 ans (2016):

M. DUTEIL Cyril,

M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard.

Le Président sollicite l'assistance pour savoir s'il y aurait d'autres candidatures, tout en précisant que depuis la dernière AG de 2012 le CA est au complet avec 12 membres élus : Il n'y a aucune autre candidature.

1^{ère} résolution : proposition de voter à mains levées.

Cette procédure est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Votez-vous pour les candidats qui se représentent devant vous ?

A l'unanimité, ces deux administrateurs sont réélus par l'AG.

Le Président remercie vivement l'assemblée pour sa confiance ainsi renouvelée.

5. Cotisations 2014

Le Président propose à l'AG de maintenir le coût des adhésions tel que pour les années précédentes.

Notons cependant :

L'ensemble des adhésions nous donne une cotisation moyenne pour 2012 à 39,43€ pour 61 adhérents. Pour mémoire, en 2011, nous étions à 35,59€ pour 65 adhérents. En 2013, à ce jour, nous obtenons 42,29€ mais avec 53 adhérents. L'effet dopant des membres Bienfaiteurs est toujours très déterminant, au regard de notre coût/adhérent (entre 14€ et 23€ depuis notre création).

Rappelons que nous sommes « d'intérêt général » et que nous allons émettre, pour la troisième fois, nos reçus fiscaux en début 2014; puisse cette défiscalisation stimuler les contributions financières à l'association...

« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, d'intérêt général, SIRET 53977241800015

Adhésions pour 2014 :

Membre adhérent :

- Individuel: 25 €

- Famille :

Pour le premier membre : 25€

Pour les autres membres : 17,50€ x.... = €

- Etudiant: 15 €

- Moins de 16 ans : 6,30€

Membre bienfaiteur (à partir de 50€)

L'Assemblée n'ayant pas de question, le Président présente donc aux votes ces propositions de cotisations pour 2014. Ces cotisations sont adoptées à l'unanimité. Le Président remercie l'assemblée.

GHA

ff

6. Informations sur les démarches de « LAPSAT » relatives au projet immobilier « Le Prieuré ».

Le Président expose ce qui suit :

« Comme vous le savez, par un jugement en date du 22 juillet 2013, le Tribunal Administratif de CAEN a rejeté notre requête et nous a condamnés à deux fois 500€ de dommages et intérêts (pour la Commune et la SCCV), ce qui avec les honoraires de notre avocat, nous donne une charge globale de 5200€. Nous avons de très bonnes raisons d'aller en Appel, mais notre CA, le 24 août dernier a décidé à la quasi unanimité et dans l'intérêt du « maintien en vie » de « LAPSAT », de ne pas poursuivre ».

Puis, le Président donne la lecture de la délibération du CA à ce sujet :

« - Le rapporteur public n'a pas été convaincu du bien fondé de nos arguments présentés.

- Le tribunal a suivi sur le fond ce rapport et a donc rejeté notre requête en nous condamnant à deux fois 500€ de dommages et intérêts (répartis entre la Commune et la SCCV Le Prieuré).

- Le coût possible pour une action en appel est estimé à 2000 € pour les honoraires de Maître Gorand, plus 2000 € en cas de perte du procès, soit 4000 € TTC au total.

- Il en est de même pour l'action déboutée du « Village Normand », qui ira vraisemblablement en appel étant donné leurs arguments non entendus, sur les risques d'inondation, sachant que cette copropriété possède la capacité financière nécessaire à cette action.

Compte tenu que :

- Les probabilités d'être entendus favorablement en appel sont jugées faibles.

- L'état des finances de « LAPSAT » permettrait de poursuivre le recours mais obligerait durant cette période à limiter fortement nos autres actions : 5210,41 € ont été engagés à ce jour.

- M. le Maire pourrait déplorer que « LAPSAT » mobilise ses ressources à des fins juridiques contre le projet immobilier ; de plus nous notons qu'aujourd'hui, les résultats de ce premier jugement sont très largement partagés par M. le Maire.

- Il s'ensuivrait deux années supplémentaires, durant lesquelles « LAPSAT » n'aurait aucune possibilité d'action du fait de l'attitude de « blocage », déjà mise en œuvre par M. le Maire.

- « LAPSAT » a également d'autres missions pour contribuer au rayonnement et à la vie du site.

- Les habitants de St Arnoult, dont les riverains, hormis ceux du « Village Normand » pour leurs raisons propres, ne se sont guère mobilisés à l'encontre du projet immobilier.

A la majorité moins une voix contre, il est décidé avec regret, de ne pas faire appel de la décision de justice.

Afin de ne pas laisser une idée d'abandon de l'action de défense du patrimoine engagée, une lettre ouverte sera préparée par Mmes Petiot, Rouy, et M. Luquet, notamment pour le rappel de la situation, pour l'intérêt du site, pour la défense du patrimoine.

D'autre part, afin de redonner à « LAPSAT » les meilleures conditions de dialogue avec la Commune, Mme Rouy Vice présidente, en sera désormais l'interlocutrice dont notamment auprès de M. le Maire. »

Le Président demande à Mme ROUY, Vice-présidente, de bien vouloir rendre compte à l'Assemblée de ses premières démarches. Mme ROUY expose ce qui suit :

- Un projet de lettre ouverte est en cours de constitution afin d'informer le public de la situation.

- Au préalable pour toute transparence, une réunion avec M. le Maire et les représentants de « LAPSAT » Mme ROUY, Mme PETIOT, Mme COLOMBEL-PIMORE, M. LUQUET, s'est tenue le 13/09/2013. Les points principaux suivants y ont été abordés :

.M. le Maire souhaite prendre connaissance du projet de lettre ouverte auparavant...

.Cette lettre ouverte pourrait être évoquée devant des journalistes...

.Adhésion au label Européen des sites Clunisiens : cette question nécessite une délibération du Conseil Municipal...

.Jardin du Prieuré situé en partie haute du terrain non construit : il serait pris en charge par la Mairie après les travaux...

.Panneau de signalisation du site M.H. : un a été reposé dans le sens de la montée, il en reste un à poser dans le sens de la descente...

.Panneaux pédagogiques autour du site : toujours en attente du rapport d'études archéologiques du bâti (INRAP)...

